

Numéro	Justification
5	Délimitation d'une zone AJER sur un espace en friche afin de permettre un développement de dispositifs de production d'énergie renouvelable à proximité immédiate de la zone d'activités de Pièce Grande.
6	Délimitation de zones AU sur un secteur stratégique situé au sein du village, en vue de structurer de manière cohérente l'évolution du centre-ville, en s'appuyant sur la limite arborée à l'ouest.
22	Délimitation de zones AU sur un secteur stratégique en continuité directe des extensions du village, en vue de structurer de manière cohérente l'évolution du centre-bourg.
30	Délimitation d'une zone AU0 afin de permettre un développement économique en lien avec la présence de la RN126, de la future autoroute et échangeur autoroutier. Il s'agit d'anticiper le futur sur des secteurs stratégiques en termes d'accessibilité, en lien avec le STIE et le PADD. Le secteur est situé à proximité du village et présente peu d'enjeux paysagers. Les perspectives sur le village sont situées hors de la zone AU0 de l'autre côté de la route. Par ailleurs, l'intérêt agricole de ces terres est relativement limité (faible potentiel agronomique), qui a d'ailleurs donné un nom au lieu-dit (Le Razet).
32	Délimitation d'un secteur AUE afin de conforter les équipements présents sur la polarité de Puy-laurens. Cet espace est notamment concerné par la future gendarmerie. Ce secteur est localisé au contact direct de la zone économique de Pièce Grande et des équipements, notamment le collège.
33	Délimitation de zones AU sur un secteur stratégique situé au sein du village, en vue de structurer de manière cohérente l'évolution du centre-ville.
57	Délimitation de zones AU sur un secteur stratégique situé au sein du village, en vue de structurer de manière cohérente l'évolution du centre-ville.
157	Délimitation d'une zone U sur le hameau historique et ses extensions. Les limites ont été calées pour permettre de conforter et densifier de manière mesurée ce hameau historique de la commune.
225	Délimitation d'une zone U correspondant à un secteur pavillonnaire diffus, situé à proximité du village, dont les contours ont été calés en tous points sur les dernières constructions. Les dispositions réglementaires permettent de combler les dents creuses et densifier le tissu bâti.
233	Délimitation de zones AU sur un secteur stratégique situé au sein du village, en vue de structurer de manière cohérente l'évolution du centre-ville.
234	Délimitation de zones AU sur un secteur stratégique situé au sein du village, en vue de structurer de manière cohérente l'évolution du centre-ville.
235	Délimitation de zones AU sur un secteur stratégique situé au sein du village, en vue de structurer de manière cohérente l'évolution du centre-ville, en s'appuyant à l'ouest sur le petit boisement marquant l'entrée du village.
257	Délimitation d'une zone AU0 sur un secteur situé en continuité immédiate d'espaces urbanisés. Le classement AU0 s'inscrit dans l'objet du PADD de maîtriser l'ouverture à l'urbanisation d'ici 2030.
335	Délimitation d'une zone U sur le centre-ville et ses extensions. Les limites ont été calées en tous points sur les constructions existantes. Le zonage permet de combler les dents creuses, densifier le tissu bâti et conforter le centre-ville. Le zonage intègre la zone d'activité économique de Pièce Grande et les différents secteurs d'équipements.

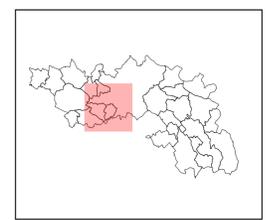
# Puy-laurens Sud Ouest

Communauté de communes  
du Sor et de l'Agout

## PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Echelle : 1:14617 ème

### JUSTIFICATION DES LIMITES DE ZONES



Citadia Conseil  
12 Rue Edouard Branly  
82000 MONTAUBAN

Tel : 05.63.92.11.41  
Fax : 05.63.93.25.47  
Mail : sud-ouest@citadia.com

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du Sor et de l'Agout  
Mission: PLUi de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout

Sources: BD Parcellaire® : Institut National de l'Information Géographique et forestière®

Réalisation: Citadia Conseil© le 03.12.2018

